
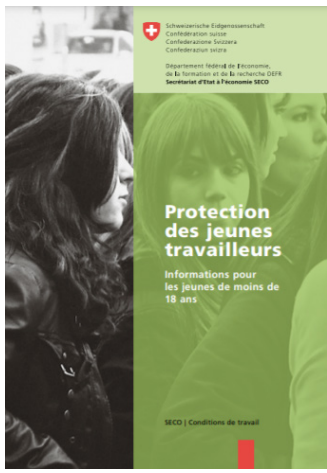


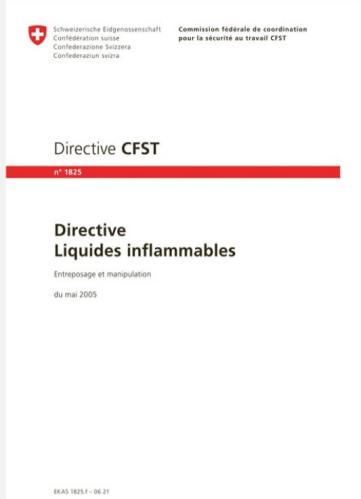

Outils auxiliaires pour l'action prioritaire chim




Document	Icon	Link
<p>Brochures SECO</p>		
<p>Protection de la santé pour l'utilisation des produits chimiques en entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Listes de contrôle 		<p>www.seco.admin.ch/protection-chim</p>
<p>Notice pour les employeurs - Protection de la santé et utilisation de produits chimiques en entreprise</p> <p>devoir de diligence expliqué en bref</p>		<p>www.seco.admin.ch/aidememoire-chimiques</p>
<p>Dépliant pour l'outil en ligne SICHEM</p>		<p>www.seco.admin.ch/flyer-outil-en-ligne-sichem</p>





<p>Protection des travailleuses – maternité</p>		<p>www.seco.admin.ch/maternite-travailleuses</p>
<p>Protection des jeunes travailleurs</p>		<p>www.seco.admin.ch/faq-protection-jeunes-travailleurs</p>


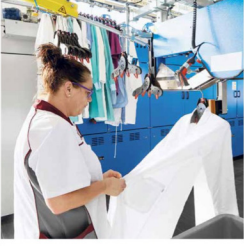
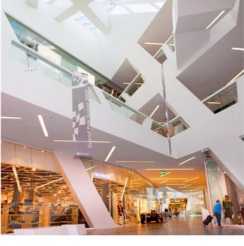

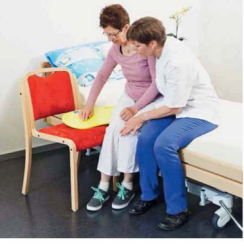

<p>Outils informatiques - SECO</p>		
<p>Aide informatique SICHEM (abréviation en allemand de Sicherer Umgang mit CHEMikalien = utilisation sûre des produits chimiques) pour les entreprises afin d'établir une liste actualisée de produits chimiques</p>		<p>Information concernant l'outil www.seco.admin.ch/sichem</p> <p>Régistration (EasyGov et SICHEM): www.easygov.swiss/sichem</p> <p>L'outil: www.sichem.admin.ch</p>
<p>TREXMO (TRanslation of EXposure Models) - Modèle d'estimation de l'exposition professionnelle pour la protection de la santé des travailleurs</p>		<p>Information concernant l'outil: www.seco.admin.ch/trexmo</p> <p>L'outil: http://trexmo.chuv.ch</p>

<p>DNEL (Derived No-Effect Level) pour la dérivation des valeurs limites d'exposition professionnelle pour les fabricants</p>	 <p>SECO DNEL Tool Simple European Calculator Of DNEL</p>	<p>Page web et outil: www.seco.admin.ch/dnel</p>
---	---	--

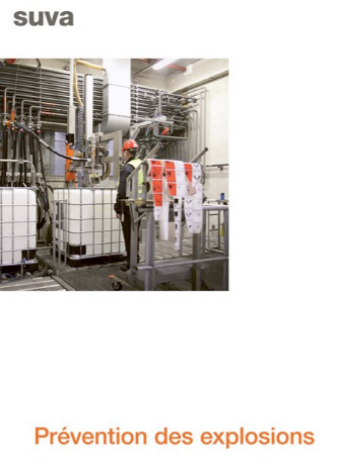
<p>Directives CFST</p>		
<p>1825 : Liquides inflammables</p>	 <p>Swiss Confederation logos and text: Schweizerische Eidgenossenschaft, Confédération suisse, Confederazione Svizzera, Confederaziun svizra, Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.</p> <p>Directive CFST n° 1825</p> <p>Directive Liquides inflammables Entreposage et manipulation du mai 2005</p> <p>OKAS 1825 I - 06.21</p>	<p>Liquides inflammables - Entreposage et manipulation (CFST)</p>
<p>1871 : Laboratoires de chimie</p>	 <p>Swiss Confederation logos and text: Schweizerische Eidgenossenschaft, Confédération suisse, Confederazione Svizzera, Confederaziun svizra, Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.</p> <p>Directive CFST n° 1871</p> <p>Laboratoires chimiques Edition juin 2013</p> <p>CFST 1871 I - 06.13</p>	<p>Laboratoires chimiques (CFST)</p>

<p>2387 : Installations de distillation de liquides inflammables</p>	 <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun Svizra</p> <p>Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST</p> <p>Directive CFST n° 2387</p> <p>Installations de distillation pour liquides inflammables</p> <p>Edition octobre 1988</p> <p>CFST 2387 I - 11.14</p>	<p>Installations de distillation pour liquides inflammables (CFST)</p>
<p>6501 : Acides et alcalis</p>	 <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun Svizra</p> <p>Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST</p> <p>Directive CFST n° 6501</p> <p>Acides et bases</p> <p>Edition janvier 1990</p> <p>CFST 6501 I - 11.11</p>	<p>Acides et bases (CFST)</p>
<p>6503 : Amiante</p>	 <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun Svizra</p> <p>Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST</p> <p>Directive CFST n° 6503</p> <p>Amiante</p> <p>Edition décembre 2008</p> <p>CFST 6503 I - 10.12</p>	<p>Amiante (directive CFST)</p>




<p>6507 : Ammoniac</p>	 <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra</p> <p>Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST</p> <p>Directive CFST no. 6507</p> <p>Ammoniac Entreposage et manipulation Edition août 1995</p> <p>CFST 6507 / - 4.12</p>	<p>Ammoniac - Entreposage et manipulation (CFST)</p>
<p>6517 : Gaz liquide</p>	 <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra</p> <p>Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST</p> <p>Directive CFST N° 6517</p> <p>Directive relative aux gaz liquéfiés Entreposage et utilisation du 6 décembre 2017 Modifications de lois et d'ordonnances prises en compte jusqu'au 1^{er} novembre 2017</p> <p>Avec la participation de l'association  Cercle de travail GPL pour la sécurité de gaz liquéfiés</p> <p>CFST 6517 / - 05.21</p>	<p>Directive relative aux gaz liquéfiés (CFST)</p>
<p>Listes de contrôle – CFST</p>	 <p>Sécurité et promotion de la santé au travail</p> <p>Liste de contrôle Cuisines</p> <p>Travaillez-vous en toute sécurité dans vos cuisines?</p> <p>Dans la branche de l'hôtellerie et de la restauration, on enregistre: 25 % d'accidents dus à des piqûres et des coupures; 23 % d'accidents dus à des chutes de plateau et des glissades; 3 % d'accidents dus à des brûlures et des éblouissements.</p> <p>Il est possible de réduire fortement le nombre d'accidents grâce à la formation appropriée du personnel, au respect des principales règles de sécurité et à l'utilisation de machines, d'appareils et d'installations sûrs.</p> <p>Les principales règles sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ zones de travail propres, ■ travail dans l'urgence et la précipitation, ■ formation particulièrement suffisante du personnel. <p>Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.</p> <p>La présente liste de contrôle a été élaborée en collaboration avec les associations responsables de la sécurité par branche de l'hôtellerie et de la restauration.</p> <p>Mars 2012</p> <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra</p> <p>Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST</p>	<p>Cuisines (CFST)</p>

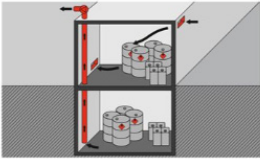
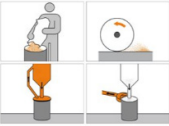

<p>6209 : Accueil, hôtel, hôpitaux, foyers</p>	 <p>CFST «l'accident n'arrive pas par hasard!»</p> <p>Informations concernant la sécurité au travail et la protection de la santé dans :</p> <p>la restauration, les hôtels et les secteurs de restauration des hôpitaux et des home:</p> <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra</p> <p>Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST</p>	<p>L'accident n'arrive pas par hasard! - Informations concernant la sécurité au travail et la protection de la santé dans la restauration, les hôtels et les secteurs de restauration des hôpitaux et des home (CFST)</p>
<p>6232 : Soins des textiles</p>	 <p>CFST «l'accident n'arrive pas par hasard!» CFST</p> <p>Sécurité au travail et protection de la santé</p> <p>Entreprises d'entretien des textiles</p> <ul style="list-style-type: none"> » blanchisseries » nettoyages à sec » entreprises assimilées <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra</p> <p>Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST</p>	<p>L'accident n'arrive pas par hasard! - Sécurité au travail et protection de la santé - Entreprises d'entretien des textiles (CFST)</p>
<p>6236 : Commerce de détail</p>	 <p>CFST «l'accident n'arrive pas par hasard!»</p> <p>Sécurité et protection de la santé dans le</p> <p>commerce de détail</p> <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra</p> <p>Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST</p>	<p>L'accident n'arrive pas par hasard! - Sécurité et protection de la santé dans le commerce de détail (CFST)</p>
<p>6290 : Soins de santé</p>	 <p>CFST «l'accident n'arrive pas par hasard!» CFST</p> <p>Sécurité au travail et protection de la santé dans le</p> <p>secteur de la santé</p> <p>en tenant particulièrement compte du personnel soignant spécialisé des :</p> <ul style="list-style-type: none"> » hôpitaux et cliniques » services ambulatoires » cabinets médicaux » institutions de soins et homes <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra</p> <p>Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST</p>	<p>L'accident n'arrive pas par hasard! - Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur de la santé (CFST)</p>
<p>6291 : Aide et soins à domicile (Spitex)</p>	 <p>CFST «l'accident n'arrive pas par hasard!» CFST</p> <p>Sécurité au travail et protection de la santé dans le</p> <p>secteur de l'aide et des soins à domicile (Spitex)</p> <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra</p> <p>Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST</p>	<p>L'accident n'arrive pas par hasard! Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur de l'aide et des soins à domicile (Spitex) (CFST)</p>
<p>6293 : Industrie de la viande</p>	 <p>CFST «l'accident n'arrive pas par hasard!» CFST</p> <p>Sécurité au travail et protection de la santé dans les</p> <p>entreprises de l'économie carnée</p> <ul style="list-style-type: none"> » Boucheries » Abattoirs » Entreprises de transformation de la viande » Commerces de détail de viandes et de produits à base de viande <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra</p> <p>Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST</p>	<p>L'accident n'arrive pas par hasard! Sécurité au travail et protection de la santé dans les entreprises de l'économie carnée (CFST)</p>

<p>6294 : Industrie de l'imprimerie et des médias</p>	 <p>«L'accident n'arrive pas par hasard!» CFST</p> <p>Sécurité au travail et protection de la santé dans les entreprises de l'industrie graphique et des médias</p> <ul style="list-style-type: none"> » Imprimeries » Entreprises de prépresse, design graphique » Copy shops, impression, entreprises de publipostage » Conditionnement » Ateliers de reliure, finition » Techniques publicitaires, sérigraphie <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra</p> <p>Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST</p> <p>CFST 6294 I</p>	<p><u>«L'accident n'arrive pas par hasard!» Sécurité au travail et protection de la santé dans les entreprises de l'industrie graphique et des médias (CFST)</u></p>
---	--	--

<p>Directives SUVA</p>		
<p>1903 : Valeurs limites sur le lieu de travail</p>	 <p>Valeurs limites d'exposition aux postes de travail</p> <p>suva</p>	<p><u>Valeurs limites d'exposition aux postes de travail Valeurs VME/VLE (remarques), risques physiques, contraintes physiques (SUVA)</u></p>
<p>2153 : Protection contre l'explosion</p>	 <p>suva</p> <p>Prévention des explosions</p> <p>Principes, Prescriptions minimales, Zones</p>	<p><u>Prévention des explosions - Principes, Prescriptions minimales, Zones (SUVA)</u></p>

Listes de contrôle – SUVA		
67013 : Manipulation de solvants	<p>suva</p>  <p>Emploi de solvants Liste de contrôle</p> <p>Maîtrisez-vous les risques liés à l'emploi de solvants dans votre entreprise?</p> <p><small>Les principaux dangers sont:</small></p> <ul style="list-style-type: none"> - les incendies et les explosions - les irritations - les maladies de la peau <p><small>Cette liste de contrôle vous aidera à mieux maîtriser ces dangers.</small></p>	Emploi de solvants (SUVA)
67035 : Protection de la peau au travail	<p>suva</p>  <p>Protection de la peau au travail Liste de contrôle</p> <p>Accordez-vous suffisamment d'attention à la protection de la peau dans votre entreprise? Ces facteurs constituent un risque pour la peau: substances irritantes ou allergènes, salissures, lavage fréquent des mains et port prolongé de gants imperméables à l'air.</p> <p><small>Les principaux dangers sont:</small></p> <ul style="list-style-type: none"> - irritations cutanées - eczéma et allergies (prenant occasionnellement des insipacités de travail et nécessitant une reconnaissance professionnelle) <p><small>Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.</small></p>	Protection de la peau au travail (SUVA)
67056 : Lubrifiants	<p>suva</p>  <p>Lubrifiants Liste de contrôle</p> <p>Travaillez-vous en toute sécurité avec les lubrifiants utilisés dans votre entreprise? Les lubrifiants, les fluides de coupe, les graisses et les huiles peuvent causer des accidents et des maladies professionnelles.</p> <p><small>Les principaux dangers sont:</small></p> <ul style="list-style-type: none"> - les maladies de la peau - des troubles des voies respiratoires - les chutes et les glissements - des maladies de l'appareil auditif <p><small>Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.</small></p>	Lubrifiants




<p>67063 : Résines réactives</p>	<p>La sécurité, c'est réalisable</p> <p>Liste de contrôle Résines réactives</p>  <p>Travaillez-vous en toute sécurité avec vos résines synthétiques pour les applications professionnelles et industrielles? Elles peuvent générer des incendies, des explosions et des maladies professionnelles.</p> <p>Les principaux dangers sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les maladies de la peau, allergies et brûlures (peaux, durcisseurs) ■ l'irritation (yeux, nez) ■ les incendies, les explosions (solvants, peroxydes) <p>Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.</p> <p>suvaPro Le travail en sécurité</p> <p><small>Référence : 67063</small></p>	<p>Résines réactives</p>
<p>67068 : Bouteilles à gaz</p>	<p>suva</p>  <p>Bouteilles de gaz Liste de contrôle</p> <p>La sécurité lors de l'utilisation de bouteilles de gaz sous pression est-elle assurée dans votre entreprise? Cela concerne les utilisateurs de gaz sous pression, tels qu'ammoniac, chlore, azote, gaz carbonique, hélium, oxygène, hydrogène ou acétylène.</p> <p>Les principaux dangers sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intoxication ou asphyxie - incendie et explosion - Chocs des bouteilles et rupture de robinetterie <p>Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers. Ils dépendent des différents types de gaz. Il est en conséquence important que les mesures de sécurité soient toujours prises en fonction des propriétés des gaz utilisés.</p>	<p>Bouteilles de gaz</p>
<p>67083 : Électricité statique. Risques d'explosion lors de la manipulation de liquides inflammables</p>	<p>suva</p>  <p>Électricité statique Liste de contrôle</p> <p>Maîtrisez-vous les risques d'explosion dus à l'électricité statique lors de la manipulation de liquides inflammables? Cette liste de contrôle est destinée aux entreprises travaillant avec des liquides inflammables (solvants, etc.). Les atmosphères explosibles produites par ceux-ci peuvent être enflammées par une décharge électrostatique.</p> <p>Les principaux dangers sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'explosion - l'incendie <p>Divers phénomènes ou opérations peuvent générer des charges électrostatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le brassage de liquides - le déplacement d'une personne sur un sol non conducteur - l'écoulement d'un liquide dans une conduite - la pompage d'un liquide ou sa projection à travers une buse - la filtration d'une suspension <p>La présente liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.</p>	<p>Electricité statique - Risques d'explosion lors de la manipulation de liquides inflammables</p>

<p>67071 : Stockage de liquides hautement inflammables</p>	<p>suva</p>  <p>Stockage de liquides facilement inflammables Liste de contrôle</p> <p>Voire entreprise maîtrise-t-elle les risques liés au stockage de liquides facilement inflammables? Des liquides sont dits «facilement inflammables» lorsque leur point d'éclair est inférieur à 30 °C. Il s'agit par exemple de l'essence, de l'acétone, du toluène ou de diluant pour laque cellulosique.</p> <p>Les principaux dangers sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les explosions • les incendies <p>Cette liste de contrôle vous aide à mieux maîtriser ces dangers.</p>	<p>Stockage de liquides facilement inflammables</p>
<p>67077 : Poussières dangereuses pour la santé</p>	<p>suva</p>  <p>Poussières nocives Liste de contrôle</p> <p>Des poussières nocives sont-elles dégagées dans votre entreprise? Le terme «poussières» englobe aussi les fumées (p. ex. celles produites par des métaux et les matériaux fibroses (p. ex. amiante ou fibres minérales artificielles). Ces poussières peuvent provoquer des maladies professionnelles parfois incurables, qui génèrent des coûts élevés. Il est donc primordial de prendre des mesures adéquates et efficaces.</p> <p>Les principales affections sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les pneumoconioses ou des cancers de la région pulmonaire • des maladies chroniques des voies respiratoires supérieures • des troubles du système de défense immunitaire (SIDA) <p>Cette liste de contrôle vous aide à mieux maîtriser ces risques.</p>	<p>Poussières nocives</p>
<p>67091 : Équipement de protection individuelle</p>	<p>suva</p>  <p>Equipements de protection individuelle (EPI) Liste de contrôle</p> <p>Les collaborateurs de votre entreprise portent-ils les EPI nécessaires? Les employeurs doivent mettre à la disposition des travailleurs les équipements de protection individuelle (EPI) requis et veiller à ce qu'ils soient portés. Les travailleurs doivent utiliser les EPI nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont confiées.</p> <p>Questions fréquentes au sujet des EPI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Où et quand faut-il porter des EPI? • Quelles exigences les EPI doivent-ils remplir? • Comment être en sorte que les travailleurs portent les EPI nécessaires? <p>Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces sujets.</p>	<p>Equipements de protection individuelle (EPI)</p>

<p>67132 : Risques d'explosion (document de protection contre les explosions)</p>	<p>suva</p>  <p>Liste de contrôle Risques d'explosion (document pour la prévention des explosions à destination des PME)</p> <p>Maîtrisez-vous tous les risques d'explosion dans votre entreprise? Cette liste de contrôle est destinée aux PME entreposant ou utilisant des substances inflammables: gaz (p. ex. gaz liquéfiés), liquides (p. ex. solvants) et solides sous forme pulvérulente (p. ex. poussières de bois, aliments, métaux, matières synthétiques) inflammables.</p> <p><small>Les principaux dangers sont:</small></p> <ul style="list-style-type: none"> • Explosion • Incendie <p><small>Cette liste de contrôle doit être complétée en fonction des risques appropriés pour prévenir les accidents, et à compléter en document unique sur ce thème d'après le feuillet d'information Suva 2103 et le document complémentaire 199/90/CE. Elle n'est appropriée ni pour les entreprises chimiques ni pour les grands dépôts.</small></p>	<p>Risques d'explosion (document pour la prévention des explosions à destination des PME)</p>
---	--	---


<p>Feuille d'information - SUVA</p>		
<p>11030 : Substances dangereuses</p>	 <p>Substances dangereuses: ce qu'il faut savoir</p> <p>suva</p>	<p>Substances dangereuses: ce qu'il faut savoir</p>
<p>44013 : Produits chimiques dans l'industrie de la construction</p>	<p>suva</p>  <p>Les produits chimiques utilisés dans l'industrie du bâtiment Tout sauf anodins</p>	<p>Les produits chimiques utilisés dans l'industrie du bâtiment</p>


<p>44024 : Propane et butane</p>	 <p>Propane et butane Mesures de protection en cas de fuite de gaz dans les locaux</p> <p>suvapro Le travail en sécurité</p>	<p>Propane et butane – Mesures de protection en cas de fuite de gaz dans les locaux</p>
<p>44053 : Soudage et coupage : Protection contre les fumées, poussières, gaz et vapeurs</p>	 <p>Coupage et soudage Protection contre les fumées, poussières, gaz et vapeurs</p> <p>suvapro Le travail en sécurité</p>	<p>Coupage et soudage - Protection contre les fumées, poussières, gaz et vapeurs</p>
<p>44054 : Peinture au pistolet avec des revêtements en polyuréthane</p>	 <p>Pulvérisation au pistolet de vernis et peintures polyuréthane Comment protéger vos collaborateurs</p> <p>suvapro Le travail en sécurité</p>	<p>Pulvérisation au pistolet de vernis et peintures polyuréthane - Comment protéger vos collaborateurs</p>
<p>44071 : Explosions (conférence expérimentale)</p>	 <p>Explosions Risques et mesures de prévention</p> <p><small>Conférence avec démonstrations</small></p> <p>suvapro Le travail en sécurité</p>	<p>Explosions – Risques et mesures de prévention (Conférence avec démonstrations)</p>

<p>44074 : Protection de la peau au travail</p>	 <p>Protection de la peau au travail</p> <p>suvapro Le travail en sécurité</p>	<p>Protection de la peau au travail</p>
<p>66091 : Installations de traitement des eaux</p>	 <p>Installations de traitement de l'eau Manipuler les produits chimiques en toute sécurité</p> <p>Faillit technique</p> <p>suvapro Le travail en sécurité</p>	<p>Installations de traitement de l'eau – Manipuler les produits chimiques en toute sécurité</p>
<p>66113 : Appareils respiratoires contre les poussières</p>	<p>suva</p>  <p>Demi-masques de protection respiratoire contre les poussières</p> <p>Points essentiels en matière de sélection et d'utilisation</p>	<p>Demi-masques de protection respiratoire contre les poussières</p>

<p>66122 : Bouteilles à gaz</p>	 <p>Bouteilles à gaz Entrepôts, rampes, systèmes de distribution de gaz</p> <p>suvaPro Le travail en sécurité</p>	<p>Bouteilles à gaz – Entrepôts, rampes, systèmes de distribution de gaz</p>
<p>66126 : Travail sain et sûr avec des solvants</p>	 <p>Santé et sécurité au travail lors de l'emploi de solvants Informations techniques destinées aux spécialistes de la sécurité au travail et autres professionnels</p> <p>suva Le travail en sécurité</p>	<p>Santé et sécurité au travail lors de l'emploi de solvants. Informations techniques destinées aux spécialistes de la sécurité au travail et autres professionnels</p>
<p>66139 : Fonctionnement sûr des systèmes de réfrigération et des pompes à chaleur</p>	<p>suva</p>  <p>Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur</p>	<p>Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur</p>
<p>66140 : Protection de la santé dans les blanchisseries</p>	<p>suva</p>  <p>Protection de la santé dans les blanchisseries Informations pour les employeurs et les supérieurs</p> <p><small>© 2014 Suva - Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse - Confederaziun Svizra - Confederaziun Tudestga - Confederaziun Valaisana - Confederaziun Romansha Confederaziun Svizra - Confederaziun Tudestga - Confederaziun Valaisana - Confederaziun Romansha</small></p>	<p>Protection de la santé dans les blanchisseries</p>

<p>Fiches d'information - SUVA</p>		
<p>33038 : Transport interne de liquides hautement inflammables</p>	<p>Fiche thématique Transport de liquides facilement inflammables au sein de l'entreprise En toute sécurité d'un lieu à l'autre</p>  <p>Véhicules de manutention (par ex. chariots élévateurs)</p> <p>Lorsque des véhicules de manutention sont utilisés au sein de l'entreprise pour le transport de liquides hautement inflammables, il faut respecter les prescriptions de sécurité suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> On ne peut renouer au mode de construction antidéflagrant que si : <ul style="list-style-type: none"> le transport s'effectue à l'air libre ou le chargement et le déchargement sont effectués au moyen d'appareils manuels ou il s'agit d'un montage chargé de manière sûre et entièrement isolée (séparation dans la fosse de la cage, vitrage de protection en acier inoxydable, etc.) ou l'ensemble est entièrement protégé par un système de sécurité incendie (extincteurs, etc.) ou l'ensemble est entièrement protégé par un système de sécurité incendie (extincteurs, etc.) ou l'ensemble est entièrement protégé par un système de sécurité incendie (extincteurs, etc.) <p>Même lorsque les conteneurs présentent une résistance suffisante et sont hermétiquement fermés, une détection de leur contenu ne peut pas être assurée, par exemple à l'aide d'un capteur. Les exigences de mesure de prévention des explosions doivent donc être prises en compte lors du transport au sein de l'entreprise de liquides hautement inflammables. Il faut en particulier veiller à éviter l'accumulation de sources d'ignition par les équipements de travail utilisés (chauffages, etc.) ou l'ensemble est entièrement protégé par un système de sécurité incendie (extincteurs, etc.)</p> <p>Monte-charges</p> <p>Les liquides hautement inflammables ne doivent être transportés que dans des monte-charges antideflagrants (selon le régime de transport de classe II ou III en SUVA, voir CH 6023-020).</p> <p>On ne peut renouer au mode de construction antidéflagrant que si :</p> <ul style="list-style-type: none"> les parties supérieures (SU) sont transportées ou le chargement et le déchargement sont effectués au moyen d'appareils manuels ou il s'agit d'un montage chargé de manière sûre et entièrement isolée (séparation dans la fosse de la cage, vitrage de protection en acier inoxydable, etc.) ou l'ensemble est entièrement protégé par un système de sécurité incendie (extincteurs, etc.) ou l'ensemble est entièrement protégé par un système de sécurité incendie (extincteurs, etc.) <p>suva Le travail en sécurité</p>	<p><u>Transport de liquides facilement inflammables au sein de l'entreprise – En toute sécurité d'un lieu à l'autre</u></p>
<p>880309 : La résine époxy met la peau en danger</p>	<p>suva</p>  <p>La résine époxy est dangereuse pour la peau</p> <ul style="list-style-type: none"> La résine époxy collante ne doit jamais entrer en contact avec la peau Dans cet état, la résine époxy peut provoquer des maladies de la peau. Pour se protéger, il faut porter des gants, des pantalons et des vêtements à manches longues. Une protection est indispensable pour éviter des maladies de la peau. <p>suva Le travail en sécurité</p>	<p><u>La résine époxy est dangereuse pour la peau</u></p>
<p>Étiquetage chimique selon le SG</p>	<p>suva</p>  <p>Etiquetage de produits chimiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Les pictogrammes figurant sur les emballages de produits chimiques mettent en garde contre les dangers liés au produit. L'étiquette des produits chimiques donne également des informations sur les dangers et sur les précautions d'utilisation à respecter. La fiche de données de sécurité fournit des renseignements plus précis, notamment sur la composition du produit, les mesures de protection et la protection de l'environnement. <p>Signification de l'étiquetage</p> <p>Les produits chimiques dangereux sont signalés par des pictogrammes identiques dans le monde entier. Vous trouverez des informations sur la signification des éléments de l'étiquette et sur l'utilisation correcte des produits chimiques dans la publication « Étiquettes dangereuses », ce qu'il faut savoir (n° 11020-01) sur www.suva.ch.</p> <p>Informations obligatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> Application destinée à un usage privé ou professionnel ? Déclassement de produits de sécurité pour les produits chimiques ? « Sécurité » - Connaissances techniques en matière de produits chimiques ? <p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> Le SGH - Dangers physiques ? Le SGH - Dangers pour la santé ? <p>Supports édictés</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation PowerPoint responsable pour la sécurité ? Présentation PowerPoint collaboration ? <p>Plus</p> <ul style="list-style-type: none"> Offre fédérale de la santé publique (STP) - Étiquetage des dangers SGH - Guide professionnel ? Association internationale de la sécurité sociale (AISS), section Suisse - Histoires FAOS sur le SGH ? <p>suva Le travail en sécurité</p>	<p><u>Etiquetage de produits chimiques (--> changez langue)</u></p>
<p>Protection des mains, protection des bras, protection de la peau</p>	<p>suva</p>  <p>Protection des mains, des bras et de la peau</p> <p>Tout savoir sur les équipements de protection individuelle des mains et des bras</p> <ul style="list-style-type: none"> Les gants de protection permettent de se protéger contre une multitude de risques, les différents modèles disponibles sur le marché sont particulièrement nombreux. Les gants de protection doivent satisfaire aux exigences propres au domaine. <p>suva Le travail en sécurité</p>	<p><u>Protection des mains, des bras et de la peau</u> <u>Tout savoir sur les équipements de protection individuelle des mains et des bras</u></p>

<p>Campagnes de sensibilisation - SUVA</p>		
<p>Equipements de protection individuelle</p>		<p>Equipements de protection individuelle</p>
<p>Protection de la peau</p>		<p>Protection de la peau</p>
<p>Amiante</p>		<p>Amiante</p>

<p>Safe at Work</p>		
<p>Campagnes dans les brasseries, les garages, les boucheries, etc.</p>		<p>Page d'accueil Sécurité au travail safeatwork.ch</p>

<p>IVSS (Internationale Vereinigung für soziale Sicherheit)</p>		
<p>2001 : Stockage des produits chimiques : Guide de bonnes pratiques pour les opérations</p>	<p>Stockage des produits chimiques Guide de bonnes pratiques en entreprise</p>  <p>issa ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE / AISS Comité pour la prévention dans l'industrie chimique</p>	<p>Stockage des produits chimiques - Guide de bonnes pratiques en entreprise</p>
<p>2018 : Détermination des caractéristiques de combustion et d'explosion des poussières</p>		<p>www.suva.ch/de-CH/material/Dokumentationen/bestimmen-der-brenn-und-explosionskenngrößen-von-stäuben-ivss-2018-d-8727-8727</p> <p>(cette publication semble n'exister qu'en allemand)</p>
<p>2047 : Mélange de produits chimiques : Études de cas et mesures préventives pour le stockage, le transport et l'exploitation</p>		<p>www.suva.ch/de-CH/material/Dokumentationen/verwechslung-von-chemikalien-ivss-2047d2587125871</p> <p>(cette publication semble n'exister qu'en allemand)</p>

Dépliants sur l'étiquetage, la fourniture et l'utilisation des produits chimiques, permis spéciaux

Information sur le droit des produits chimiques Services cantonaux des produits chimiques **chemsuisse**

Notice A11 Page 1 sur 12 Version 6.3 - 06/2021

Etiquetage SGH/CLP

Cette notice a pour but de renseigner les grossistes et les utilisateurs de produits chimiques sur le système d'étiquetage SGH/CLP.

Definition

Le SGH (système général harmonisé) est un système visant à étiqueter les produits chimiques dangereux selon des critères uniformes dans le monde entier. L'Union européenne a transposé le SGH dans le règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP, Classification Labeling, Packaging). En Suisse, les produits sont aussi étiquetés conformément à ce système. Cette notice est mise à jour jusqu'à la 14e ATP (Adaptation au progrès technique) du règlement CLP.

Principes

Les différents types de danger inhérents à l'utilisation de substances, de mélanges ou d'objets sont répartis en classes de danger :

- dangers physiques : 15 classes
- dangers pour la santé : 10 classes
- dangers pour l'environnement : 3 classes

Ces classes sont elles-mêmes divisées en catégories de danger (entre 1 et 7 selon la classe) en fonction du degré de danger.

Les étiquettes des produits sont munies de pictogrammes, de mentions d'avertissement, de mentions de danger et de conseils de prudence correspondant à leur classification dans les classes et catégories de danger.

Les deux mentions d'avertissement DANGER et ATTENTION sont utilisées respectivement pour les catégories les plus et les moins sévères.

Les phrases H (mentions de danger) sont comparables aux phrases R utilisées auparavant. Elles sont numérotées de la façon suivante :

H 3 141

- Numérotation séquentielle
- Type de danger : 2 = dangers physiques, 3 = dangers pour la santé, 4 = dangers pour l'environnement
- H = mention de danger (de l'anglais : Hazard Statement)

Les nouvelles phrases P (conseils de prudence) sont comparables aux phrases S utilisées auparavant. Elles sont numérotées de la façon suivante :

P 1 1 02

- Numérotation séquentielle
- Type de conseil : 1 = Conseils généraux, 2 = Conseils concernant la prévention (y compris la réaction), 3 = Conseils concernant le stockage, 5 = Conseils concernant l'élimination
- P = conseil de prudence (de l'anglais : Precaution Statement)

[Etiquetage SGH](#)

Batteries au plomb

Information sur le droit des produits chimiques Services cantonaux des produits chimiques **chemsuisse**

Notice 003 Page 1 de 7 6.2.07.2019

Batteries sèches au plomb pour véhicules

Cette notice a été mise à jour conformément à la réglementation relative à la manipulation des batteries pour véhicules (accumulateurs au plomb) avec un pack outils pour batterie ou de facile pour batteries entières auparavant.

Cette notice s'applique aux batteries sèches au plomb pour véhicules comme aux batteries de démarrage ou d'éclairage des véhicules.

Pour les informations relatives aux batteries humides au plomb pour véhicules, veuillez vous référer à la notice 002 «Batteries humides au plomb pour véhicules».

Pourquoi cette notice ?

Les batteries ne sont pas sans danger. Les batteries sèches (sauf pour batteries sèches) contiennent un liquide qui peut provoquer de graves brûlures de la peau, des yeux et de la vue.

Le plomb ou elles contiennent est dangereux pour la santé humaine, toxique pour la reproduction et mortel pour les organismes aquatiques.

La charge des batteries entraîne la production d'hydrogène et d'oxygène gazeux qui peuvent former un mélange explosible dans l'environnement (par exemple).

Batteries sèches plomb-acide et toute AGM

Les deux types de batteries contiennent de l'acide sulfurique et des électrolytes de plomb et sont considérés de haut risque. Elles se différencient par leur position de montage et leur maintenance.

	Batteries sèches plomb-acide	Batteries sèches toute AGM
Adaptation à la batterie à l'utilisateur / au client	elles ne sont pas pour batteries au plomb	elles ne sont pas pour batteries au plomb
Adaptation à la batterie	à l'extérieur	à l'intérieur
Remplissage par	utilisateur client	utilisateur client
Position de montage	à la verticale	à choix
Ventilation	non	nécessaire
Équipement de facile utilisation produit d'entretien	possible	nécessaire

Comment les batteries au plomb pour véhicules sont-elles conditionnées lors de leur livraison à des particuliers ?

La qualité des batteries au plomb remplies d'acide sulfurique diminue avec le temps. Afin d'éviter les pertes de puissance lors de leur transport et de leur entreposage, les batteries plomb-acide et les batteries sèches sont livrées « sèches ».

Elles doivent être remplies d'acide sulfurique avant d'être mises en service par l'utilisateur ou client.

L'acide sulfurique nécessaire est en général joint à l'emballage dans un pack outils ou dans une bouteille. Pour certaines marques, il faut acheter l'acide séparément.

[Batteries sèches au plomb pour véhicules](#)

VKF

Directive 26-15 sur la protection contre l'incendie : substances dangereuses

V K F A E A I

Vereniging Kantonalen Feuerwehrentzogen
Associazione dei Sottosegretari cantonali di sicurezza incendio
Associazione degli Istituti cantonali di assicurazione antincendio

DIRECTIVE DE PROTECTION INCENDIE

Matières dangereuses

01.01.2017 / 26.10
Eur 63.01.2013

[26-15 Matières dangereuses \(vkg.ch\)](#)

Brochure sur la protection contre l'incendie Batteries au lithium-ion

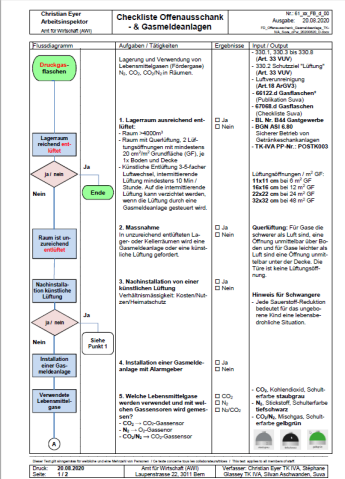
[Plans de protection incendie](#)
[Plans des voies d'évacuation](#)
[et de sauvetage Plans pour les sapeurs-pompiers \(vkg.ch\)](#)

Association des assureurs de biens
 VdS 3103 : Piles au lithium

<https://shop.vds.de/de/produkt/vds-3103>
 (cette publication semble n'exister qu'en allemand)

Assurance sociale allemande contre les accidents
 Piles au lithium-ion de la DGUV
 Leaflet

[FBFHB-024 „Hinweise für die Brandbekämpfung von Lithium-Ionen-Akkus bei Fahrzeugbränden“](#)
 (cette publication semble n'exister qu'en allemand)

<p>Technische Kommission IVA</p> <p>Prise de position et liste de contrôle pour les bars ouverts</p>		<p>Login – Interkantonaler Verband für Arbeitnehmerschutz (IVA) (iva-ch.ch)</p> <p>Un login est nécessaire pour voir le graphique.</p>
---	---	--

<p>Prise de position sur les bouteilles de gaz comprimé</p>	 <p>COMMISSION TECHNIQUE DE L'AIPT</p>	<p>Commission technique de l'AIPT – Interkantonaler Verband für Arbeitnehmerschutz (IVA) (iva-ch.ch)</p>
---	---	--

<p>Datenbanken</p> <p>ECHA</p> <p>GESTIS</p>		<p>Accueil - ECHA (europa.eu)</p> <p>https://gestis.dguv.de/</p> <p>(cette publication semble n'exister qu'en allemand et en anglais)</p>
---	--	---

<p>GiSChem (fiches techniques, instructions d'utilisation)</p>		<p>www.gischem.de/index.htm</p> <p>(cette publication semble n'exister qu'en allemand et en anglais)</p>
<p>Cheminfo</p>		<p>cheminfo.ch: page d'accueil</p>
<p>Sapros (EPI, équipements techniques de protection, équipements de travail, premiers secours)</p>		<p>Produits de sécurité - plus de 60 fournisseurs - livraison franco de port - acheter franco de port - sapros.ch</p>
<p>Protection de la peau 2 mains</p>		<p>2mains.ch (2haende.ch)</p>